Image not found or type unknown

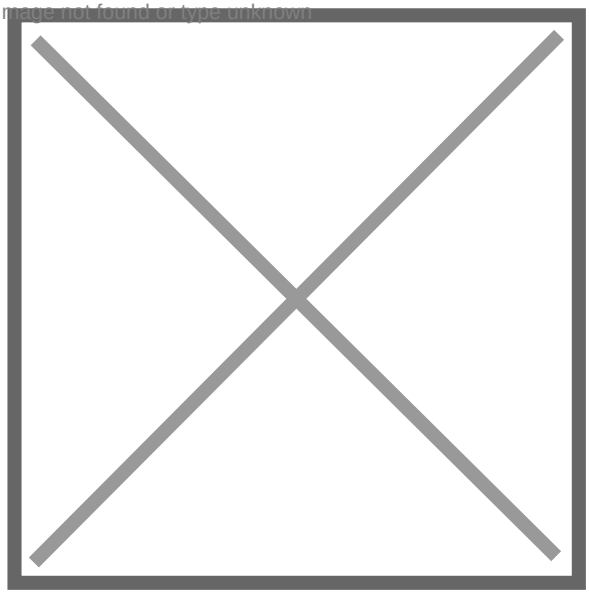

Non paiement de mensualités de crédit et désolidarisation

Par **GOURDRE**, le **01/02/2013** à **17:07**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (indispensable si on veut des réponses)

Mon ami est divorcé, son ex-femme habite la maison qu'ils avaient acheté en commun et lui doit, par conséquent, un loyer, les mensualités restantes sont, suite à la décision du juge, à sa charge. Devant le juge des affaires familiales, le père de son ex-femme s'est engagé à prendre en charge les mensualités restantes du crédit immobilier car elle n'a pas de revenu. De ce fait, mon ami est désolidarisé vis-vis de la société de crédit. Or, celle-ci lui a envoyé un recommandé qu'il a reçu aujourd'hui dans lequel il lui réclame les 20.000 euros restants de la dette car son ex-belle famille a cessé les règlements. Ils lui réclament cette somme avec menace de faire intervenir un huissier si il ne paie pas.
Ma question est : Doit-il payer ou peut-il faire exécuter la décision du juge à savoir que suite à sa proposition c'est à son ex-beau père de régler cette somme ? Il faut savoir que la proposition de cet homme figure sur le jugement du divorce, et qu'il existe une lettre manuscrite concernant cet engagement. Merci pour votre réponse. Sylvie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés